
Programme de formation Droit des contrats et RGPD

Domaine : Droit des affaires

Durée : 14h

Objectifs :

- Identifier les règles à intégrer lors de la négociation, la rédaction à la fin du contrat
- Aménager les responsabilités
- Rédiger les clauses relatives aux données personnelles

Pré-requis :

- Une très bonne connexion internet est requise pour le format distanciel synchrone
- Connaissances générales en droit des sociétés souhaitable

Public : Juriste, dirigeant, manager ou toute personne concernée par le traitement des données personnelles

Modalités techniques, pédagogique et d'encadrement :

En format présentiel :

Salle équipée avec video-projecteur (ou TV) et paperboard. Connexion WIFI.

Ordinateur portable pour chaque participant. Le stagiaire pourra amener le sien si il le souhaite.

En cas de formation intra-entreprise, les moyens techniques décrits ci-dessus doivent représenter une référence idéale.

En format distanciel : synchrone avec le formateur via Zoom ou outil équivalent (télé-présentiel).

Approche pédagogie : transfert de compétences méthodologiques, cas d'applications pratiques.

Alternance de théorie et d'exercices pratiques tenant compte de l'expérience, du contexte et de la réalité du travail permettant la compréhension des notions théoriques.

Cas concrets et propositions rédactionnelles

Les participants sont invités à apporter leurs documents pour une approche concrète

Support de formation remis au participant

Modalités d'évaluation des connaissances : Exercices pratiques, questions orales, QCM et/ou test complété par une auto-évaluation des acquis par le stagiaire.

Modalité d'évaluation de l'appréciation des participants : Fiche d'évaluation à chaud à l'issue de la formation. Et à froid plusieurs mois après la formation pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle.

Modalité de suivi de l'action de formation : Feuille d'émargement co-signée par demi-journée ou séance de formation.

Détail du programme :

CONTEXTE ISSU DU RGPD ET DE LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS

Principes, obligations et enjeux du RGPD
Réforme du droit des contrats : points clé

Quiz : les exigences issues du RGPD

PHASE PRÉPARATOIRE DU CONTRAT : LES RÈGLES À INTÉGRER

Qualification des parties (responsable de traitement (RT), sous-traitant, responsables conjoints), conséquences et obligations des parties

Cas pratique : qualifier les parties au regard de situations données

Exigence d'un écrit et l'accountability
Question des transferts hors Union européenne : réflexes à adopter

PHASE DE RÉDACTION DU CONTRAT : ADAPTER LES CLAUSES EN FONCTION DES ACTEURS CONCERNÉS

Préliminaires : les grands principes (privacy by design, by default) et l'enjeu de la clause RGPD dans les contrats
Contrat entre RT et personnes concernées (CGV, CGU) : transparence, quelles informations fournir ? comment ? sous quelle forme (notion d'information par strate) ? Quand ?
Contrat entre responsables de traitement et destinataires indépendants
Contrat entre responsable de traitement et sous-traitant : garanties suffisantes, objet, durée, nature, finalité, type de données et catégories de personnes concernées, instructions, recrutement de sous-traitants ultérieurs, gestion des transferts, confidentialité, mesures de sécurité, assistance du sous-traitant au RT, restitution et destruction des données en fin de contrat, audits, clauses contractuelles types
Contrat de cotraitance et impératif de transparence envers les personnes concernées

Atelier RGPD : repérer les catégories de contrat et les clauses essentielles dans un contexte donné

FIN DE CONTRAT : MESURES ADÉQUATES

Terme du contrat
Résiliation/résolution
Fin du contrat et sort des données personnelles : suppression, réversibilité

RESPONSABILITÉS : LES NOUVEAUX MÉCANISMES

Principes de répartition des responsabilités : augmentation de la responsabilité du sous-traitant, régime de responsabilité partagée et solidaire, exclusions de responsabilité interdites, quid des réparations ? quid des actions récursoires ?
Aménagements possibles : garanties, preuve, règlement alternatif des différends...

PLACE DU MÉCANISME ASSURANTIEL

Question de l'assurabilité des sanctions administratives
Contrat d'assurance risques cyber

Quiz : les responsabilités encourues

Sanction de la formation / Validation : Attestation de formation (L.6353-1 du Code du travail)